

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-13

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 165
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

36 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un sentier de la nuit – Programme Espace valléen du massif des Baronnies provençales – Modification du budget prévisionnel et plan de financement

- Vu la délibération n°2019-06-11 du comité syndical du 18 juillet 2019 concernant la création d'un sentier de la nuit,

Le Président expose,

Le projet du sentier de la nuit prendra place dans le vallon de Beynaves (commune de Sainte-Colombe), site classé en Espace Naturel Sensible (ENS). Les parcelles sur lesquelles des aménagements seront réalisés appartiennent au Conseil Départemental des Hautes Alpes, en charge de la gestion de cet ENS départemental.

La présentation du projet au service du département a suscité un vif intérêt et le souhait de devenir un partenaire financier et technique de cette opération. En outre, le budget de l'opération a dû être révisé pour intégrer une prestation extérieure concernant la mission de conception de la scénographie du contenu.

Au vu de ces éléments, le Président propose de modifier le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement et de solliciter le Conseil Départemental des Hautes Alpes selon les montants suivants :

Dépenses	Montant en € HT	Recette	Montant €
Signalétique d'interprétation expérimentale : réalisation de supports, panneaux et mobiliers d'interprétation adaptés à la configuration du projet	24 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	24 000 €
Conception et fabrication d'installations artistiques en lien avec la thématique du sentier : installation acoustique, théâtres d'ombre...	29 000 €		
Habillage du sentier et de ces abords (balisage nocturne)	15 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 000 €
Supports de visite et de communication adaptés à la thématique : dépliants, carte papier	4 500	Conseil Départemental des Hautes Alpes	10 000 €
Mission de maîtrise d'œuvre confiée à un paysagiste pour la conception, la réalisation et l'installation des équipements du sentier de la nuit	7 000	Autofinancement Parc	21 500 €
Montant total	79 500 €	Montant total	79 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement proposé pour cette action
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet, notamment toute convention utilisée avec les gestionnaires du site pour la création de ce sentier.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS